



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 janvier 2020
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 13 janvier 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos précédentes lettres sur la question, je tiens à appeler une nouvelle fois votre attention sur ce qui suit :

Des membres du Conseil de sécurité, notamment ceux de l'Occident, véhiculent de fausses informations selon lesquelles l'Armée arabe syrienne et ses alliés viseraient des cibles et des installations civiles dans la province d'Edleb, afin d'entraver l'action menée par l'État syrien et ses alliés pour protéger les civils contre les pratiques des groupes terroristes armés, notamment l'Organisation de libération du Levant (Front el-Nosra), qui figure sur la Liste établie par le Conseil de sécurité, en vue de relever le moral de ces groupes terroristes et de leur fournir une protection et une couverture politique. Il est vivement déplorable que ce comportement soit adopté non seulement par ces États mais également par certains hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

À cet égard, le Gouvernement syrien rappelle ce qui suit :

- La ville d'Edleb et certaines zones environnantes sont sous le contrôle de l'Organisation de libération du Levant, soit le Front el-Nosra, qui figure sur la Liste des organisations et entités terroristes établie par le Conseil de sécurité en tant que branche d'Al-Qaida en Syrie ;
- Cette organisation a mis à profit le non-respect par le régime turc des engagements qu'il a contractés au titre de l'accord de désescalade et des mémorandums signés à Astana et à Sotchi pour prendre le contrôle de la province d'Edleb et y commettre les crimes les plus odieux contre les habitants ;
- Les opérations menées par l'Armée arabe syrienne et ses alliés font suite aux crimes systématiques perpétrés par l'Organisation de libération du Levant contre les civils dans la ville d'Edleb ainsi que dans les villages situés à proximité ;
- L'Organisation de libération du Levant, qui contrôle la ville d'Edleb, compte dans ses rangs des dizaines de milliers de combattants terroristes étrangers ;
- L'Organisation de libération du Levant se sert de centaines de milliers de civils d'Edleb comme boucliers humains, commet les crimes les plus barbares contre eux, sème la mort, la destruction et la désolation, pille les installations civiles, y compris les hôpitaux et les écoles, qu'elle a transformés en baraquements et en centres de détention, de torture et d'exécution de tous ceux qui rejettent ses



idées takfiristes extrémistes ; il a été établi qu'elle confisque la plus grande partie de l'aide humanitaire acheminée dans la province, notamment celle franchissant la frontière conformément à la résolution [2165 \(2014\)](#) ;

- Cette organisation terroriste commet des crimes non seulement dans les zones qu'elle contrôle mais également dans les localités voisines petites ou grandes, peuplées de civils, qu'elle pilonne sans discernement à l'aide de roquettes et d'obus, faisant des dizaines de morts parmi les civils, des femmes et des enfants pour la plupart ;
- Le Gouvernement syrien est le plus soucieux qui soit de la vie des Syriens et continue de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir leur sécurité et leur sûreté ; à cet égard, en réponse aux appels lancés par les civils dans la région d'Edleb souhaitant retourner dans leurs foyers d'origine situés dans des localités et villages récemment libérés du contrôle des groupes terroristes armés, il a ouvert le 13 janvier 2020 trois points de passage pour permettre l'évacuation des civils auxquels il fournira les services essentiels, notamment des moyens de transport afin de faciliter leur retour chez eux, sachant que les groupes terroristes armés les empêchent d'emprunter ces points de passage ;
- L'État continue d'exercer son droit souverain et constitutionnel de défendre le territoire et le peuple syriens, qui est consacré par le droit international, la Charte des Nations Unies et l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte antiterroriste.

Le Gouvernement syrien réaffirme une fois encore que, pour mettre fin aux souffrances des Syriens à Edleb, il faut faire cesser l'hypocrisie et la politisation ainsi que l'exploitation du terrorisme et se contenter du minimum en ce qui concerne la fourniture d'une aide humanitaire aux personnes touchées par les pratiques des groupes terroristes armés au lieu de recourir à de l'intimidation et d'être coupé de la réalité.

Enfin, la République arabe syrienne demande au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de condamner immédiatement et vigoureusement les crimes commis par les groupes terroristes contre des habitants sans défense et d'appuyer l'État syrien dans le cadre de la guerre contre le terrorisme. Elle exhorte le Conseil à assumer ses responsabilités sur le plan du maintien de la paix et de la sécurité internationales et à prendre des mesures dissuasives et punitives à l'encontre des régimes et des États qui soutiennent et financent le terrorisme, en application de ses résolutions sur la question, notamment les résolutions [2170 \(2014\)](#), [2178 \(2014\)](#), [2199 \(2015\)](#) et [2253 \(2015\)](#).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**